



RN 16, 95720 - LE MESNIL AUBRY
☎ : 01.34.09.04.49 / 06.20.14.19.67
SIRET 49255465400037

RÉSERVATION PENSION

PROPRIÉTAIRE	
Nom et Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Personne à contacter en cas d'urgence :	Mail :



CHIEN

CHAT

ANIMAL		
Nom :	Race :	Age :
Numéro d'identification (tatouage/puce) :		
Problèmes de santé et/ou traitement en cours :		

DURÉE SÉJOUR		
Date d'entrée : / /	Date de sortie : / /	
Nombre de jours :		

PAIEMENT (tarif journalier de la pension : chien 20 € / Chat 10 €)		
Nombre de jours :	x	€ = €
Arrhes pour réservation (soit 25%) =	€	Réglé le : / / <input type="checkbox"/> espèce <input type="checkbox"/> chèque
Montant restant dû :	€	Réglé le : / / <input type="checkbox"/> espèce <input type="checkbox"/> chèque

Le présent formulaire de réservation a une valeur contractuelle, sa signature vaut acceptation du règlement intérieur situé au dos du formulaire.

Fait en double exemplaire au Mesnil Aubry, le / /

Signature du Propriétaire :

Signature Passion canine :

RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA PENSION PASSION CANINE

1- Horaires :

La pension est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. Les entrées et sorties des animaux ont lieu uniquement durant les heures d'ouverture de la pension.

2- Réservation – Admission – Sortie :

La durée minimale de réservation est de 7 jours. Elle ne sera confirmée qu'après la signature du formulaire de réservation et le versement d'un acompte correspondant à 25% du montant total du séjour. Le formulaire de réservation signé par les 2 parties a une valeur contractuelle.

L'admission est effectuée sur rendez-vous, le propriétaire de l'animal fournira le carnet de santé de l'animal avec les vaccinations à jour, la carte d'identification et le règlement du solde. Le propriétaire s'engage à avertir Passion Canine si la durée du séjour devait être prolongée.

Les objets personnels sont acceptés, néanmoins, tout objet pouvant présenter un danger potentiel sera refusé. Passion canine décline toute responsabilité en cas de perte ou dégradation des objets personnels apportés pour l'animal.

En cas de régime spécial, le propriétaire pourra apporter la nourriture pour son animal en quantité suffisante pour toute la durée du séjour.

Le jour de la sortie, l'animal sera remis au propriétaire ou à la personne qui l'aura amené le jour de l'admission ou à une tierce personne préalablement désigné lors de l'admission. Une personne non désignée devra se présenter munie d'une pièce d'identité et d'une procuration signée.

3- Identification :

Seuls les chiens identifiés par un tatouage ou une puce sont admis en pension. Un tatouage ou une puce illisible entrainera un refus d'admission.

4- Vaccination - Traitement :

Le chien admis en pension est obligatoirement à jour des vaccinations antirabique, maladie de Carré, hépatite, leptospirose, parvovirose et toux de chénil. Il aura également reçu avant son entrée en pension, un traitement antiparasitaire externe contre les puces et les tiques et un traitement antiparasitaire interne au vermifuge. Le propriétaire s'engage à transmettre à Passion canine, les éventuels problèmes de santé concernant son chien, les traitements médicaux en cours et les ordonnances correspondantes.

5- Responsabilité

Le propriétaire assuré en responsabilité civile pour son chien est responsable des éventuels dommages causés par son chien durant son séjour sauf négligence imputable à Passion canine.

La responsabilité civile de Passion canine ne pourra être engagée en cas de fugue, maladie ou décès d'un de ses pensionnaires, lesquels sont hébergés dans de très bonnes conditions d'hygiène, nourris avec une alimentation adaptée, et bien surveillés

6- Maladie – Accident - Décès

Tout état de santé jugé préjudiciable à l'hygiène de la pension sera suivi d'un traitement ou d'une visite chez le vétérinaire, à la charge du propriétaire. En cas de maladie ou d'accident durant le séjour, le propriétaire autorise Passion canine à faire effectuer les soins et/ou interventions nécessaires par le vétérinaire de l'établissement ou en cas d'urgence par la clinique la plus proche et à réaliser les éventuelles prescriptions médicales

En cas de décès de l'animal pendant le séjour, une autopsie sera réalisée pour déterminer les causes du décès. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au propriétaire, à ses frais.

7- Abandon

Sans nouvelles du propriétaire d'un animal, dans un délai de 10 jours après la date de sortie prévue dans le contrat, l'animal sera considéré abandonné et Passion canine prendra les mesures nécessaires à la charge du propriétaire.

8- Chiens catégorisés – Femelles non stérilisées :

Les chiens catégorisés sont acceptés en pension, le propriétaire devra fournir le permis de détention pour toute la durée du séjour. Si un chien est jugé dangereux, le personnel de Passion canine ne prendra aucun risque et le chien ne sera pas sorti en promenade.

Les femelles non stérilisées sont acceptées en pension, néanmoins, le propriétaire indiquera la date de ses dernières chaleurs lors de l'admission.

9- Refus d'admission

Passion Canine se réserve le droit de refuser un animal qui se révélerait malade ou contagieux, un animal non identifié ou dont le tatouage serait illisible, un animal dont les vaccinations ne serait pas à jour, un animal sans documents (carnets de santé, carte d'identification), un animal jugé trop dangereux.

10- Annulation - Remboursement :

Tout acompte réglé est acquis et non remboursable en cas d'annulation. Aucun remboursement n'aura lieu en cas de sortie anticipée

11- Facturation :

Le tarif de la pension est calculé en nuitée, il est de 20 € pour un chien et de 10 € pour un chat. Ce tarif inclus les repas fournis par nos soins. Aucune déduction ne sera accordée dans l'éventualité où le propriétaire fournirait lui-même l'alimentation. En cas de nuits supplémentaires facturées, les frais seront à régler le jour de la sortie. En cas de maladie, intervention chirurgicale, désinfection, visite chez le vétérinaire... survenus durant le séjour, les frais médicaux seront facturés au propriétaire de l'animal.